

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD
DEPARTEMENT DE L'OCEAN

COMMUNE DE LOKOUNDJE
MAIRIE DE FIFINDA

CELLULE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS

B.P : 64 KRIBI Tél. 222 46 16 04



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

SOUTH REGION
OCEAN DIVISION

LOKOUNDJE COUNCIL
FIFINDA CITY COUNCIL

ADMINISTRATIVE MANAGEMENT UNIT
OF TENDERS BOARD

P.O BOX : 64 KRIBI Tel. 222 46 16 04

DECISION MUNICIPALE N° 0052 /DM/CIGAMP/SG/CLKJ/2021
PORTANT DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°002/AONO/CLKJ/CIPM/2021 DU 24/03/2021 POUR LES TRAVAUX
D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE PAMA-BELLA D'UNE LONGUEUR
TOTALE DE 10 KM, DANS LA COMMUNE DE LOKOUNDJE, DEPARTEMENT DE
L'OCEAN, RÉGION DU SUD

Le Maire de la Commune De Lokoundjé,

- Vu la Constitution ;
 - Vu la Loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
 - Vu la Loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant Fiscalité locale ;
 - Vu la loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
 - Vu la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code General des collectivités territoriales décentralisées
 - Vu le décret n°2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune de Lokoundjé ;
 - Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.
 - Vu l'Arrêté N°00000090/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur NKOVA VENDELIN aux fonctions de Maire de la Commune de Lokoundjé
 - Vu la Circulaire-conjointe 0002335/MINATD/MINFI du 20 octobre 2010 précisant les modalités d'application de la Loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;
 - Vu La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
 - Vu La CIRCULAIRE N° 00000242/C/MINFI DU 30 Décembre 2020 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;
- Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CLKJ/CIPM/2021 du 24/02/2021 relatif aux travaux d'entretien de la route Communale Pama-Bella d'une longueur totale de 10 km, dans la Commune de Lokoundjé, Département de l'Océan, Région du Sud ;

Considérant la proposition d'infructuosité du procès-verbal de la Commission Interne de la Passation des Marchés Publics de la Commune de Lokoundjé du 22 Mars 2021 ;

Considérant les nécessités de Services

Article 1^{er} : À compter de la date de signature de la présente Décision, l'Appel d'Offres National Ouvert N°002/AONO/CLKJ/CIPM/2021 du 24/02/2021 relatif aux travaux d'entretien de la route Communale Pama-Bella d'une longueur totale de 10 km, dans la Commune de Lokoundjé, Département de l'Océan, Région du Sud est déclaré infructueux.

Article 2 : Les entreprises n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication de la présente Décision. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Article 3: La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fifinda, le 24 Mars 2021
L'AUTORITÉ CONTRACTANTE

Ampliations:

- PREFET/OCEAN;
- DDMINDDEVEL/O
- MINTP/YDE ;
- DDTP/OCEAN
- DDMINMAP/O ;
- DDMINEPAT/O
- ARMP/SUD (Pour diffusion) ;
- CAMEROON TRIBUNE (Pour Publication) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.



Akoo Vendelin
Maire de la Commune de
LOKOUNDJE